

baromètre de l'ARTISANAT



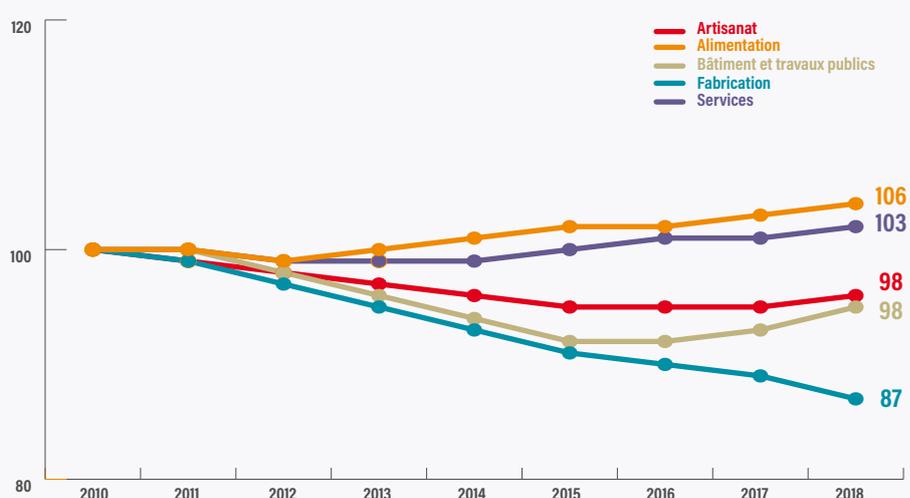
L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE & DU PREMIER CONFINEMENT EN CHIFFRES

Le recours aux aides a permis jusqu'à présent d'amortir le choc de la crise

D'une crise à l'autre : la crise sanitaire a touché un artisanat en convalescence

Les TPE artisanales de moins de 20 salariés emploient 1 650 000 salariés, soit un salarié sur 10 du secteur marchand. Début 2020, l'artisanat avait renoué avec une dynamique de développement, sans avoir retrouvé néanmoins le niveau d'emplois salariés atteint dix ans plus tôt, en 2010, notamment dans l'artisanat du BTP et l'artisanat de fabrication. Les soubresauts de la précédente crise financière ont en effet durablement touché ces secteurs jusqu'en 2017, de façon plus importante que le reste de l'économie.

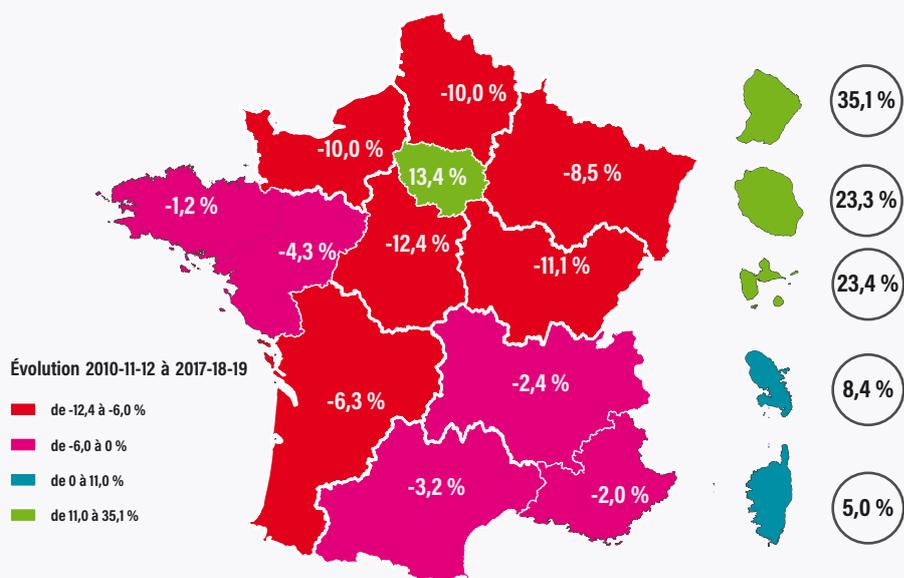
Évolution des emplois salariés dans les secteurs de l'artisanat (base 100 en 2010)



Source : ACOSS-URSSAF, emplois salariés des établissements de moins de 20 salariés dans les activités artisanales (hors apprentis et stagiaires).

Évolution du nombre d'emplois salariés dans les entreprises artisanales

L'emploi artisanal a été fragilisé dans toutes les régions, sauf l'Île de France et l'outre-mer. Début 2020, malgré la reprise observée entre 2017 et 2019, la plupart des régions n'ont pas retrouvé le niveau d'emplois atteint 10 ans plus tôt. Dans le Centre Val de Loire, le déficit est encore de 10,6%. L'emploi salarié a mieux résisté dans les régions atlantiques (notamment en Bretagne) et au sud de la Loire.

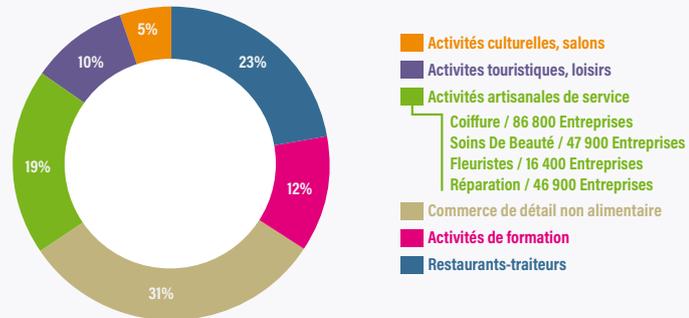


Source : ACOSS-URSSAF, emplois salariés des établissements de moins de 20 salariés dans les activités artisanales (hors apprentis et stagiaires).

Les confinements, catalyseurs de la crise sanitaire : 230 000 entreprises artisanales ont fait l'objet d'une fermeture administrative

Près de 1,2 million d'entreprises fermées administrativement, dont 230.000 entreprises artisanales

L'impact économique de la crise sanitaire s'est révélé avec le premier confinement en mars/avril/mai. Sur l'ensemble des 1,1 million d'entreprises fermées administrativement, 230 000 entreprises relevaient de l'artisanat des services, dans les activités de la coiffure, des soins de beauté, du commerce de fleurs et des services de réparation. Ce sont ces mêmes secteurs (hormis les activités de réparation) qui ont été touchés par le second confinement d'octobre/novembre 2020.

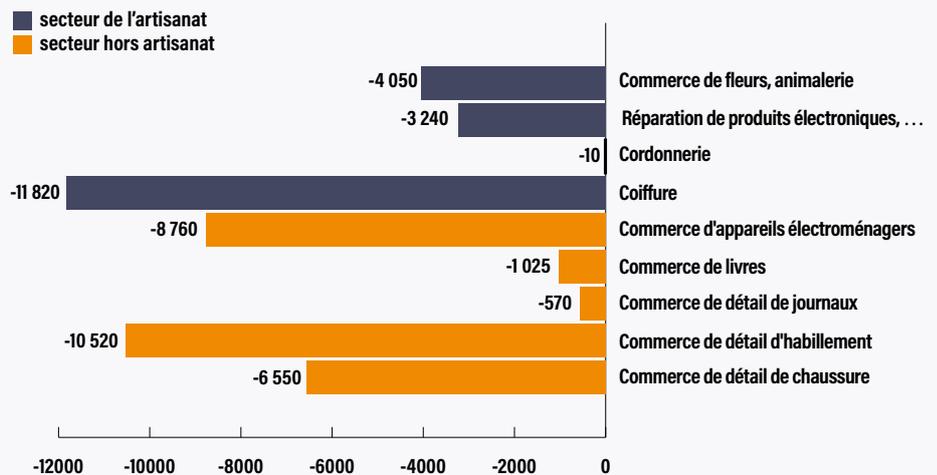


Source : estimation ISM d'après INSEE Dénombrement 2019.

Les fermetures administratives ont touché des secteurs déjà fragilisés

Pertes nettes d'emplois salariés entre 2010 et 2019

Les secteurs d'activité contraints à la fermeture sont particulièrement fragilisés, car ils étaient déjà en mutation avant la crise : dans l'artisanat, la coiffure avait perdu près de 12 000 emplois entre 2010 et 2019, le commerce de fleurs 4 050... Tout comme d'autres commerces fermés, ces boutiques sont principalement situées dans les centres villes, avec, par effet domino, un risque de déséquilibre de la dynamique commerciale des coeurs de villes.

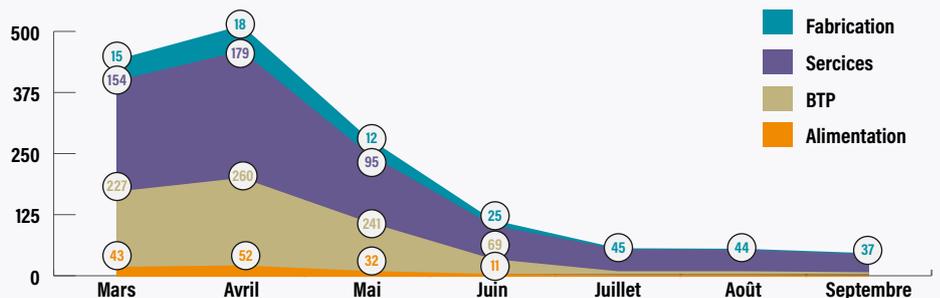


Source : ACOSS-URSSAF, emplois salariés (hors apprentis et stagiaires).

La crise a atteint presque tous les secteurs

Évolution du nombre d'entreprises artisanales bénéficiaires du Fonds de Solidarité (en milliers)

Le confinement de la population a eu un impact économique très large, bien au-delà des secteurs fermés administrativement : absence de clients, problèmes d'approvisionnement, mobilité restreinte... Dans le bâtiment, près de 80% des entreprises étaient ainsi à l'arrêt début avril. Au total, 584 000 entreprises artisanales (soit 4 entreprises sur 10) ont dû solliciter entre mars et septembre le Fonds de solidarité : autant d'entreprises fermées ou ayant perdu au moins 50% de leur chiffre d'affaires et de chefs d'entreprises sans ressource.



Source : Direction Générale des Finances Publiques

Nombre de bénéficiaires du Fonds de Solidarité par secteurs entre mars et sept 2020

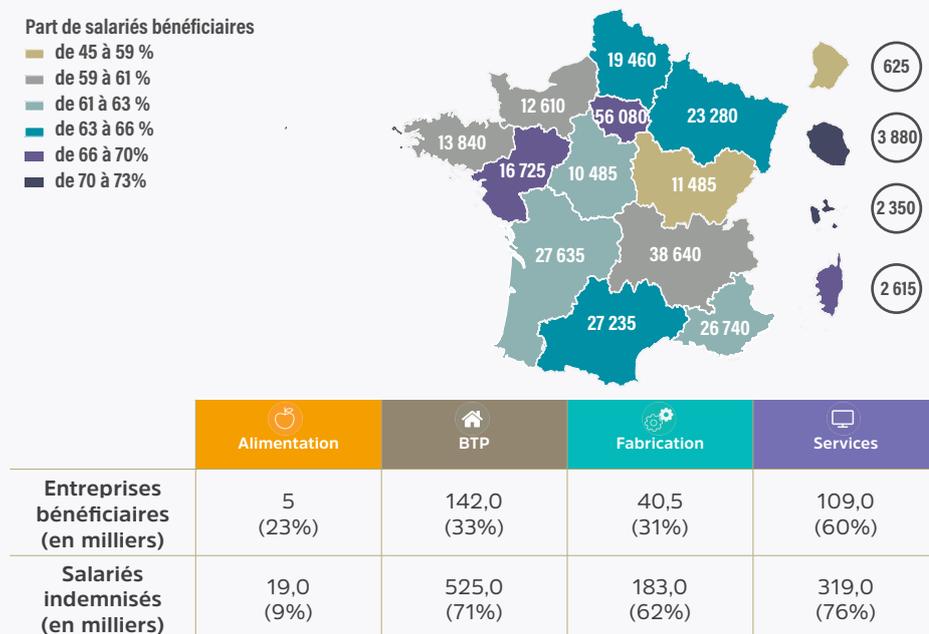
	Alimentation	BTP	Fabrication	Services
Entreprises bénéficiaires (en milliers)	20,6	219,1	61,1	283,1
Part	23%	33%	31%	60%

Source : Direction Générale des Finances Publiques

Le pic de la crise a été atteint en avril et la situation s'est normalisée à partir de juin, sauf dans les activités de services. Au-delà des secteurs fermés administrativement, les activités les plus touchées ont été les transports (dont taxis VTC : 75% de bénéficiaires), la fabrication de meubles (46%), les services automobiles (42%), et les travaux d'installation du bâtiment (39%). L'artisanat de l'alimentation a été moins impacté.

Plus d'un million de salariés de l'artisanat au chômage partiel en avril, au plus fort de la crise

Nombre d'entreprises et salariés bénéficiaires du dispositif d'activité partielle en avril 2020 (et part des salariés de l'artisanat indemnisés)



Le recours au chômage partiel est un autre indicateur de la baisse d'activité générée par le confinement. Globalement, ce sont les deux tiers des entreprises artisanales employeuses qui ont recouru au dispositif d'activité partielle, soit près de 320 000 entreprises artisanales et 1 150 000 salariés concernés. Le taux de recours au dispositif d'activité partielle a été variable selon les régions. Les taux sont notamment plus élevés dans les régions fortement touchées au plan sanitaire (Île-de-France, Grand-Est, Hauts-de-France), mais aussi dans les Pays de la Loire. A noter : quant aux chefs d'entreprises, majoritairement des indépendants non couverts par le chômage, leur situation est très critique : absence ou baisse drastique de revenus, perte de valeur des entreprises...

Source : DARES (bénéficiaires du dispositif - ACOSS-URSSAF - établissements employeurs de moins de 20 salariés des activités artisanales).

Impact sur le tissu d'entreprises : des difficultés de trésorerie et une hausse de l'endettement

Nombre d'entreprises ayant sollicité un Prêt Garanti par l'Etat

	Alimentation	BTP	Fabrication	Services
Entreprises bénéficiaires (en milliers)	13,4	69,5	25,8	58,8
Montant moyen du PGE	85 000 €	84 000 €	126 000 €	76 000 €

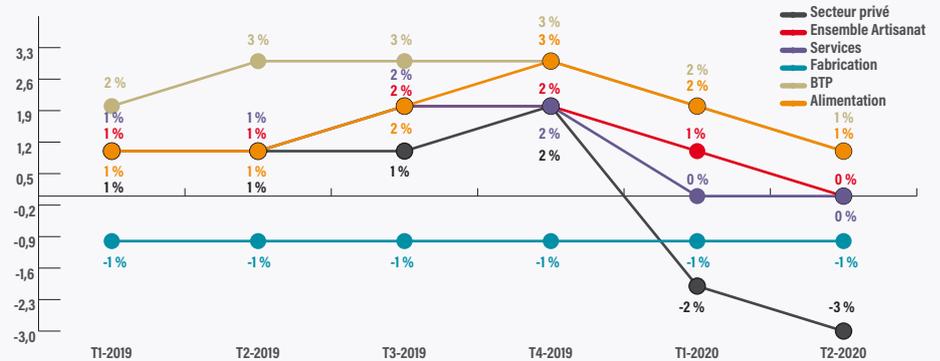
Source : bpfiance

Les entreprises se sont endettées pour faire face à la baisse d'activité : 167 500 entreprises ont sollicité un Prêt de trésorerie Garanti par l'Etat (PGE), pour un montant moyen de 76 000 €. Au total, c'est donc 1 entreprise sur 10 qui a accru son endettement (4 sur 10 si l'on ne tient compte que des entreprises employeuses). Grâce à l'ensemble de ces dispositifs, le tissu d'entreprises artisanales fait preuve jusqu'à présent d'une bonne résilience.

Impact sur l'emploi : l'artisanat résiste mieux que le secteur privé dans son ensemble

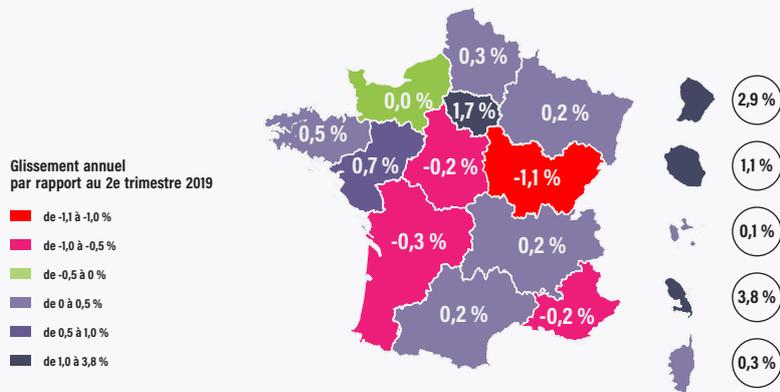
Évolution trimestrielle de l'emploi salarié

Les différents aides mobilisées ont jusqu'à présent permis aux entreprises artisanales de maintenir leurs emplois salariés : au second trimestre 2020, les effectifs sont stables par rapport au premier trimestre (les seuls reculs observés concernent la boulangerie-pâtisserie -1 % et les transports -3 %).



Évolution des emplois salariés de l'artisanat au 2^e trimestre 2020

Même stabilité si l'on compare les chiffres du 2nd trimestre par rapport aux chiffres de l'année précédente. Seul l'artisanat de fabrication a perdu 1% de ses emplois salariés sur 1 an. On observe cependant quelques disparités territoriales et un recul de l'emploi salarié dans quelques régions (notamment Bourgogne Franche-Comté). Globalement, l'artisanat a jusqu'à présent mieux préservé ses emplois que l'ensemble du secteur privé, qui perd au second trimestre, en glissement annuel, 3% de ses effectifs.



Source : ACOSS-URSSAF – emplois salariés hors apprentis et stagiaires.

Mais la dynamique de recrutement est enrayée : baisse de 32% des déclarations d'embauche au second trimestre

Évolution des déclarations préalables à l'embauche dans les secteurs de l'artisanat au 2^e trimestre 2020 (par rapport au 2^e trimestre de l'année précédente)

Signe des difficultés rencontrées et de l'incertitude, l'artisanat a globalement restreint ses recrutements dès le second trimestre 2020 : les embauches ont ainsi régressé de 32%, le recul étant encore plus fort s'agissant des CDD de courte durée (-39%). L'artisanat de l'alimentation n'échappe pas à cette tendance. Un seul secteur évolue à la hausse : le textile-habillement (une relance due à la fabrication de masques?).

	Evo annuelle T2	Evo annuelle CDI	Evo annuelle CDD court	Evo annuelle CDD long
Alimentation	-45%	-43%	-64%	-28%
BTP	-24%	-27%	-30%	-19%
Fabrication	-34%	-42%	-27%	-27%
Services	-36%	-40%	-35%	-29%
Ensemble	-32%	-34%	-39%	-24%

Source : ACOSS-URSSAF – activités artisanales